



Ramener la nature dans nos vies

Au cours de ces derniers mois, le COVID-19 a suscité un grand bouleversement dans notre société et dans notre économie et a infligé un lourd tribut en vies humaines et en moyens de subsistance. Nous commençons à peine à prendre la mesure de la véritable ampleur de son impact, et à trouver des moyens de favoriser le processus de relance en Europe et partout ailleurs dans le monde.

Nous tirerons de nombreuses leçons de la pandémie. Mais une chose est devenue parfaitement limpide : l'intime connexion qui existe entre notre santé, notre économie et l'environnement naturel. La nouvelle Stratégie en faveur de la biodiversité et la stratégie « De la ferme à la table », lancées en mai dans le cadre de notre ample Pacte vert pour l'Europe, reconnaissent ces connexions et, aideront à reconstruire la société avec un nouvel élan afin de protéger et de renforcer le milieu naturel dont nous dépendons tous.

Le plan de relance proposé par la Commission une semaine après l'adoption des nouvelles stratégies suit la même logique, et porte le même niveau d'ambition. Il traduit une nouvelle détermination pour reconstruire en mieux, en fondant la force et la compétitivité de notre économie sur sa durabilité, et en ouvrant la voie à un futur circulaire, climatiquement neutre, digital et socialement juste.

Le moment ne pourrait être plus approprié. La récente pandémie de COVID-19 n'a fait que souligner la complexité des liens qui existent entre notre propre santé et celle des écosystèmes. Elle démontre clairement que la protection et la restauration de la biodiversité en Europe sont essentielles pour renforcer notre résilience aux pandémies futures.

Par ailleurs, même sans cette nouvelle dimension surgie si soudainement avec le SARS-CoV-2, la manière dont l'humanité réinscrit sa relation avec le monde naturel au cours des prochaines années, notamment à l'égard de la préservation des habitats et de la biodiversité, allait inévitablement constituer une transition cruciale, susceptible de marquer l'histoire du XXI^e siècle. Si les écosystèmes sains offrent des ingrédients vitaux dans la lutte contre le changement climatique, ils sont actuellement menacés, entre autres, par l'expansion urbaine, la pollution, l'agriculture intensive et la déforestation.

Restaurer et protéger la nature sera aussi un allié vital dans la lutte contre le changement climatique. De nombreux problèmes auxquels le climat et la biodiversité font face sont intrinsèquement liés. Mais tout comme les crises sont liées, les solutions le sont aussi.

Les mesures de confinement adoptées récemment en raison de la pandémie de COVID-19 ont montré l'importance des espaces verts urbains. Mais, même si la protection de certains espaces verts urbains s'est améliorée, les espaces verts font bien souvent les frais de la concurrence pour l'utilisation des terres au profit des espaces gris, suite à l'augmentation de la proportion de la population vivant dans des zones urbaines. La stratégie vise à inverser ces tendances et à mettre un terme à la perte d'écosystèmes urbains verts par la promotion de l'intégration systématique d'écosystèmes en bonne santé, d'infrastructures vertes et de solutions fondées sur la nature dans toutes les formes de planification urbaine.

Selon les prévisions, 70 % de la population mondiale vivra en zone urbaine à l'horizon 2050, contre 55 % en 2018, une évolution due, dans une large mesure, aux changements sociaux dont l'Asie et l'Afrique sont le théâtre. En Europe, 50 % des Européens vivaient déjà dans des zones urbaines en 1950. D'après les chiffres d'Eurostat datant de 2018, plus des trois quarts des Européens vivent maintenant en zone urbaine.

Afin de ramener la nature dans les villes et de récompenser les actions menées par les communautés concernées, la Commission appelle les villes européennes de 20.000 habitants ou plus à élaborer d'ici la fin 2021 des plans ambitieux d'écologisation de l'espace urbain. Ces plans devraient comprendre des mesures visant à créer des forêts, des parcs et des jardins urbains; des fermes urbaines, des toitures et des murs végétalisés; des rues arborées; des prairies urbaines; et des haies urbaines.

Pour faciliter ces travaux, la Commission mettra en place en 2021 une plateforme de l'Union pour l'écologisation urbaine dans le cadre du nouvel « accord de ville verte » avec les villes et les maires. Ces activités seront menées en étroite coordination avec la Convention européenne des maires.